



*Saint-Denis, le 11 Avril 2017*

M. Jean-Marc AMBROSINI  
Directeur des Ressources Humaines SNCF  
2, place aux Etoiles  
93633 LA PLAINE ST DENIS Cedex

**Objet :** démarche Concertation Immédiate.

Monsieur le Directeur,

Depuis plusieurs mois, les Fédérations CGT, UNSA, SUD-Rail et CFDT vous alertent, localement et nationalement, sur les questions de souffrances au travail, de violences managériales, de discriminations et de répressions syndicales.

Alors que plusieurs cheminots sont passés à l'acte ces dernières semaines, la direction se refuse toujours à communiquer ou à prendre des mesures fortes. Vendredi dernier, l'entreprise et les travailleurs ont failli encore être endeuillés quand un collègue a tenté de se donner la mort sur son lieu de travail. Maintenant ça suffit !!

Pour ces cas connus, combien de drames sont aujourd'hui inconnus ? Combien se dessinent ? Car sur ce sujet, dans l'entreprise, l'omerta (organisée ?) règne. La direction SNCF bloque la réalisation d'un véritable bilan sur les restructurations incessantes qui depuis des années ont eu un impact négatif sur le travail, se sont accompagnées de la mise en place d'un système managérial maltraitant à tous les niveaux, de mépris vis-à-vis des agents, des élus et de la règlementation, et nous font craindre le pire pour nos collègues.

Même si le lien entre les conditions de travail et la souffrance au travail est évident, le déterminer quand un collègue passe à l'acte doit être une priorité, reconnaître les faits, en parler et commencer à se questionner sur les causes et à réfléchir à des solutions, constitueraient incontestablement un progrès dans le monde du travail.

Aujourd'hui, dans l'entreprise publique SNCF, le nombre de conseils de discipline, comme celui des arrêts maladies explosent ; le niveau des sanctions n'a jamais été aussi élevé dans des caricatures de tribunaux patronaux dont nous exigeons la réforme complète... Dans une entreprise publique où il fait soi-disant bon vivre, pour un simple regard, une simple contestation, ou pour demander que les droits des salarié-e-s soient respectés, les agents et les représentant-e-s des salarié-e-s peuvent être sanctionné-e-s, voire licencié-e-s !

En conséquence, conformément à l'article 4-2 du RH 0826 modifié par l'avenant du 13 décembre 2007, la Fédération SUD-Rail vous dépose aujourd'hui une Demande de Concertation Immédiate sur les revendications suivantes :

- Moratoire immédiat sur les réorganisations qui entraînent des suppressions d'effectif aveugles, afin d'organiser sans délai un véritable bilan social sur les organisations du travail et les méthodes managériales en vigueur ;
- Mise en place d'une commission paritaire permanente de la souffrance au travail, travaillant avec des éléments fournis par les CHSCT et les DP, chargée d'un diagnostic permanent et de la définition de mesures à effet immédiat ; Cette instance, à placer au plus haut niveau de la SNCF (*EPIC de tête*) devra comprendre des spécialistes en sciences humaines et sociales (*psychologie du travail, psychodynamique du travail, ergonomie, médecine, sociologie du travail,...*) et disposer d'un pouvoir d'étude et d'investigation étendu sur toutes les organisations en vigueur et les réorganisations envisagées ;
- Engager une réforme immédiate des conseils de discipline pour éviter que des encadrants soient « juge et partie » ;
- Organiser au niveau de chaque CE de l'entreprise des tables rondes annuelles sur la prise en charge de la souffrance au travail, la mise en place d'outils permettant de détecter et de combattre en amont la répression syndicale....

Dans l'attente d'être reçus, veuillez recevoir, Monsieur le Directeur, nos salutations syndicales.

La Fédération SUD-Rail